

DOCUMENTS A FOURNIR POUR UNE DOMICILIATION

1. Documents justifiant de l'existence de la personne morale

- Société en création : Projet de statuts
- Société déjà créée :
 - Extrait k-bis de moins de trois mois
 - Statuts de la société signés et enregistrés
 - Certificat de non faillite délivré par le greffe
- Association : récépissé de la déclaration en préfecture
- Artisan / Profession libérale : Attestation inscription à la Chambre des Métiers ou à l'INSEE

2. Documents spécifiques

- Structure autre que société
Assemblée générale désignant le dirigeant pour les personnes morales autres que les sociétés et justificatif de publicité

3. Documents pour toutes les structures d'exercice

- Photocopie de la pièce d'identité du dirigeant ou représentant de la structure
- RIB
- Dépôt de garantie correspondant à deux mensualités